

Procès-verbal de la SEANCE du 04 avril 2011

L'An deux mil onze, le quatre avril, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à
la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

Date de la convocation : 31 mars 2011

Présents : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI, 1^{er} adjoint
Monsieur Jacques CAZOR, 4^{ème} adjoint
Messieurs Daniel MURIEL, Patrick LHOMME, Gérard
PENIDON, Théo BRAAK, Louis JALLAIS et
Mesdames Mariette SEMELIN, Christine BAREL,
Marie-Claude BARBE et Marie-Hélène CRANSAC.

Absents : Madame Catherine TENCHENI, Messieurs Michel
CASAGRANDE et Philippe GALAN

Secrétaire de séance : Monsieur Théo BRAAK

ORDRE DU JOUR :

1. Fermeture d'une classe de l'école communale

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er mars 2011.
Aucune observation n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal de la SEANCE du 04 avril 2011

1° - Fermeture d'une classe de l'école communale

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du caractère exceptionnel que revêt cette réunion.

En effet, il explique que la commune se trouve être aujourd'hui sous la menace de la fermeture d'une classe à l'école, compte tenu de l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2011/2012, qui fait état de 101 enfants.

Il donne ainsi lecture de la lettre de Madame Sylvie LOISEAU, inspectrice d'académie, datée du 28 mars 2011 et reçue par mail le jour même.

Elle y précise que l'examen approfondi des prévisions d'effectifs l'amènera à proposer, lors du comité technique paritaire départemental (CTPD) et du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), la fermeture d'un emploi en élémentaire à l'école primaire de Moirax.

L' école de Moirax présenterait en effet un taux d'encadrement moyen relativement faible par rapport à celui d'autres écoles (19,25 élèves par classe). Il serait de 25,67 après fermeture.

Madame l'inspectrice d'académie ajoute que c'est la raison pour laquelle cette proposition lui semble nécessaire. Il s'agit pour elle d'assurer une répartition équitable des moyens qui lui sont alloués.

L'avis du Conseil Municipal ainsi que du Maire doivent lui être communiqués avant le 06 avril 2011.

Monsieur le Maire, en réponse à cette annonce, exprime son opposition à cette mesure qui, selon lui, ne tient pas compte de nombreux éléments:

- 1° / les effectifs des classes qui résulteraient de cette décision ne sont pas adaptés à la pédagogie indispensable à la scolarité normale des enfants. En effet, avec quatre classe, l'école de Moirax passerait à une moyenne de 25,25 élèves par classe, la classe n°2 des CP / CE1 se retrouverait même avec un effectif 28 enfants, ce qui n'est pas acceptable, tant du point de vue de l'enfant (qualité de l'enseignement dispensé discutable) que du point de vue de l'enseignant qui aura en charge une classe véritablement surchargée
- 2° / la rentrée scolaire 2011 / 2012 ne s'effectuera que le 1er septembre 2011, soit dans près de 5 mois, ce qui constitue un délai assez long durant lequel la commune peut enregistrer de nouvelles inscriptions. L'expérience des années passées montre que deux à cinq inscriptions supplémentaires sont prises au cours de cette période. Si tel était le cas cette année encore, le phénomène de surcharge des classe seraient encore accentué.
- 3° / La fermeture d'une classe à l'école entraînera la perte d'activité d'une ATSEM. Un reclassement de l'agent devra donc être envisagé et posera des difficultés pour la collectivité en raison des faibles possibilités qui s'offrira à elle, compte tenu de sa taille.

Procès-verbal de la SEANCE du 04 avril 2011

Eu égard à l'ensemble de ces arguments, Monsieur le Maire suggère de proposer à l'inspectrice d'académie de bien vouloir attendre la rentrée avant de prendre une décision quant à la fermeture d'une classe.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de s'opposer à la mesure de fermeture d'un poste d'enseignant à l'école pour les raisons développées ci-dessus
- de demander à l'inspectrice d'académie d'attendre la rentrée prochaine avant de prendre une quelconque mesure quant à la suppression d'un poste d'enseignant